

CHARTRE DES PARTENAIRES ACTRICES ET ACTEURS DES CHEMINS DE LA CITOYENNETÉ

Nos partenaires sont des associations et/ou établissements scolaires agissant dans le sens des valeurs exprimées dans l'acte constitutif de l'UNESCO (l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) et des textes fondamentaux émanant de l'Organisation des Nations Unies le fondement même de leur engagement.

Ils sont attachés à un apport éthique, culturel et intellectuel essentiel et ont vocation à la coopération et à la compréhension internationales gravitant autour du programme de la FFCU dénommé " Les Chemins de la Citoyenneté ".

Ils affirment également leur identité d'organisation non gouvernementale avec la liberté d'expression qui s'y attache.

Ces partenaires ont une mission éducative : contribuer à la formation de citoyen.e.s engagé.e.s dans la construction d'un monde de justice, de solidarité, de paix.

■ Ce sont des lieux d'éducation permanente :

- > aux droits humains et à la démocratie ;
- > à la transition écologique et sociale, à la solidarité internationale et au patrimoine et patrimoine culturels.

Cette éducation vise la construction d'une culture de paix, synthèse de ces diverses composantes.

■ les Partenaires - Actrices et Acteurs des chemins de la citoyenneté affiliés se caractérisent :

- > par la dimension internationale et interculturelle qu'ils donnent à leur réflexion ;
- > par la prise en compte de la notion fondamentale des droits humains ;
- > par la primauté de l'échange, le vecteur principal d'une éducation à la compréhension internationale et à la solidarité ;
- > par la confrontation constante entre réflexion et action ;
- > par un fonctionnement qui permet l'apprentissage de la citoyenneté démocratique dans un esprit de laïcité, de libre discussion, d'ouverture, de prise de responsabilités ;
- > par l'existence d'un réseau local (représentants régionaux) national (Fédération française) européen (Fédération européenne) et international (Fédération mondiale) de coopération.

■ Nos Partenaires - Actrices et Acteurs des chemins de la citoyenneté ayant demandé et obtenu leur affiliation à la FFCU s'engagent à :

- > accepter et promouvoir la Charte ;
- > respecter l'obligation de ne pas se réclamer de l'Unesco avant leur accréditation, conformément au cadre réglementaire de 2017.
- > renseigner des fiches de suivi des activités. Ils sont libres de faire des dons à la FFCU.
- > renseigner des fiches de suivi des activités et des fiches de bilan financier.

Nom :

Fait à

Le :

/ /

Signature